



## Le respect des clauses et conditions évite les mauvaises surprises et garantie une expérience optimale...

- Chaque événement est officialisé par un contrat signé par le client. **Tel que stipulé dans le contrat, de par sa signature, le client admet avoir lu et accepté les différentes clauses et conditions.**
- Déplacement minimal pour un contrat = (Mtl/Rive-Sud) **750,00\$ avant service.**  
(Mtl/Rive-Nord) **1000,00\$ avant service**  
\*\*En Novembre/Décembre, le déplacement minimal est de **1000,00\$ avant service** pour tous les vendredis et samedis. \*\*
- Les groupes de **17 personnes et plus** nécessitent **obligatoirement** un employé de plus (**entre 130\$ et 160\$ à ajouter sur la facture**)
- À la signature du contrat, le client s'engage à déboursier un minimum de **50 %** du montant total de la facture. Ce paiement peut se faire par paiement direct ou chèque.
- **La signature du contrat et réception du dépôt (50% min.) = réservation de la date.**
- Le contrat doit être signé, **au moins 2 semaines avant la tenue de l'événement.** Seul un ajout de personne(s) après la signature du contrat est toléré. À moins d'une semaine, l'ajout de personne(s) entraînera une charge supplémentaire par personnes ajoutées\*\*. (*dans la mesure du possible, délai de 48h minimum\*\**)
- Une modification/annulation après la signature du contrat entraînera des frais équivalant au frais administratifs (40,00\$).
- Une annulation à moins d'une semaine entraînera une pénalité équivalente au dépôt de 50%. **\*\* Des options sur-mesure (cas par cas) pourront s'envisager avec le client, dans la mesure du possible. \*\***
- Le prix par personne sera majoré pour un contrat de dernière minute. (*À moins de 2 semaines de la date*)
- Allergies et contraintes alimentaires très graves pourraient occasionner des frais supplémentaires.
- Une charge sera émise pour tout contrat ayant lieu dans un endroit sans installations.